

No. 2861. SLAVERY CONVENTION, SIGNED AT GENEVA ON 25 SEPTEMBER 1926 AND AMENDED BY THE PROTOCOL OPENED FOR SIGNATURE OR ACCEPTANCE AT THE HEADQUARTERS OF THE UNITED NATIONS, NEW YORK, ON 7 DECEMBER 1953¹

GREECE and CHINA became parties to the Convention on 12 and 14 December 1955, respectively, having on those dates become parties to the Protocol of 7 December 1953 (see No. 2422, p. 374 of this volume)

N° 2861. CONVENTION RELATIVE À L'ESCLAVAGE, SIGNÉE À GENÈVE LE 25 SEPTEMBRE 1926, ET AMENDÉE PAR LE PROTOCOLE OUVERT À LA SIGNATURE OU À L'ACCEPTATION AU SIÈGE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, NEW-YORK, LE 7 DÉCEMBRE 1953¹

La GRÈCE et la CHINE sont devenues parties à la Convention les 12 et 14 décembre 1955 respectivement, dates auxquelles elles sont devenues parties au Protocole du 7 décembre 1953 (voir n° 2422, p. 374 de ce volume)

¹ United Nations, *Treaty Series*, Vol. 212, pp. 17 and 383; Vol. 214, p. 383, and Vol. 218, p. 394.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 212, p. 18 et 383; vol. 214, p. 383, et vol. 218, p. 394.